

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2015

#### **OBJET :**

**Consultation sur la vente de 26 logements  
du bâtiment Calmette sis rue Albert Calmette**

**Rapporteur : Mme SIMONNET  
Délibération n°4**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 12 décembre 2014, le Conseil d'Administration du bailleur social Meurthe&Moselle Habitat a décidé la cession de 26 logements (14 T3 et 12 T4, tous dotés de caves) dans le bâtiment Calmette sis rue Albert Calmette à Essey-lès-Nancy.

Or, conformément aux articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux modalités de cession des logements HLM, « la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'Etat dans le département ».

Par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales dispose à son article L.2121-29 que : « Le conseil municipal ... donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département ».

Les actuels locataires du parc immobilier de Meurthe&Moselle Habitat disposent d'un prix de vente préférentiel par rapport aux personnes extérieures comme suit :

-Locataires MMH :

*T3	:	43 650 € à 48 500 €
*T4	:	57 420 € à 63 800 €

- Extérieurs :  
\*T3 : 48 500 € à 65 475 €  
\*T4 : 63 800 € à 86 130 €

Une opération similaire avait été réalisée par la SA d'HLM BATIGERE sur le parc immobilier du quartier de Mouzimpré. Au terme de cette opération, il est incontestable que la cession de logements sociaux a favorisé la mixité sociale sur le quartier de Mouzimpré.

### **PROPOSITION**

Vu l'avis de la commission « Urbanisme-travaux-voirie » en date du 17 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la cession de 26 logements dans le bâtiment Calmette sis rue Albert Calmette à Essey-lès-Nancy.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 2 avril 2015.

**Pour extrait,**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	20 mars 2015
- Convocation distribuée le :	23 mars 2015
- Affichage du procès-verbal le :	12 mai 2015

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX, Conseillers Municipaux.

**POUVOIR**

- M. CAUSERO à M. LEINSTER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX

**Pour extrait,**



**Le Maire,**

  
**Michel BREUILLE**